

Privilège—M. Cafik

du bon sens devrait entrer en jeu et les tribunaux comprendraient cela.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai bien des fois respecté dans le passé le droit des députés qui avaient de sérieuses raisons de se plaindre du mauvais traitement des journalistes, de soulever la question de privilège à la Chambre et de faire consigner leur explication au compte rendu. Quoi qu'il en soit, il y a lieu d'être très prudent afin de ne pas étendre indûment cette pratique. Je respecte le droit du député s'il estime qu'on a cité ses propos hors contexte. Dans le passé, la présidence a plusieurs fois fourni aux députés qui s'estiment lésés par la presse, l'occasion de mettre les choses au point, surtout s'il y a risque de tromper la Chambre, en raison de griefs ou pour cause de mépris de la Chambre. Le leader adjoint du gouvernement à la Chambre doit mettre les choses au point afin qu'elles soient consignées au compte rendu, mais je pense qu'il devrait limiter ses observations.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé la parole non pas pour corriger les nouvelles rapportées dans la presse—il y a longtemps que j'ai abandonné ce front-là—mais par suite de la question de privilège soulevée plus tôt par le député d'Oshawa-Whitby. N'eût été son intervention, je n'aurais pas soulevé la question. Mais je ne veux pas qu'il soit dit, en public ni à la Chambre des communes que j'aurais affirmé que la GRC peut réellement, d'une manière ou d'une autre, être au-dessus de la loi. Ce n'est pas ma position et cela ne l'a jamais été. Compte tenu des observations faites par le député d'Oshawa-Whitby, je veux tout simplement que mon propos soit consigné au compte rendu.

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me permettrai de faire quelques brèves remarques à propos de la question que le leader du gouvernement à la Chambre a soulevée. Même s'il se croit lésé par tout ce qui a été écrit à son sujet, le fait demeure que le ministre de la Justice, entre autres, a été largement cité au cours de la fin de semaine comme étant du même avis que le leader adjoint à la Chambre. En fait, je crois qu'on a dit qu'il était du même avis que le premier ministre en ce sens que tous deux toléreraient implicitement les manquements à la loi de la part d'autorités policières fédérales ou autres. Le leader adjoint tient à signaler à la Chambre qu'il n'est point de cet avis, mais la seule interprétation qu'on puisse faire des déclarations du premier ministre, du solliciteur général et du ministre de la Justice, c'est que le gouvernement entend tolérer cet état de choses.

J'aimerais simplement signaler à Votre Honneur et verser au compte rendu de la Chambre une déclaration du ministre de la Justice, qui a adopté cette position en février dernier. Je serais curieux de savoir s'il la maintiendra. Il a donc déclaré à la Chambre . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saskatoon-Biggar renvoie-t-il le ministre de la Justice à une citation remontant au mois de février dernier?

M. Hnatyshyn: Je signale tout simplement que le ministre de la Justice a fait plus d'un discours dans lesquels il affirmait ou laissait entendre que les forces policières peuvent enfreindre la loi. Je veux souligner à Votre Honneur que l'attitude du

[M. Cafik.]

gouvernement a changé à cet égard, ce qui est beaucoup plus manifeste dans les déclarations faites à la Chambre que dans celles qui ont paru dans les journaux comme le prétend le leader suppléant du gouvernement à la Chambre.

Un jour, alors que les problèmes touchant aux privilèges étaient portés à votre attention par une autre voie que celle des journaux, le ministre de la Justice a dit à la Chambre qu'il s'inquiétait de l'étendue des pouvoirs conférés aux organismes d'enquête et qu'il essaierait de trouver un moyen d'éviter tout abus de pouvoir en faisant adopter une mesure législative. Je tiens à faire bien comprendre au leader adjoint à la Chambre que la position qu'il adopte à propos de cette question de privilège est diamétralement opposée à celle du ministre de la Justice.

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est le problème qui se pose chaque fois que nous essayons d'adapter le Règlement de la Chambre à une situation qui n'était pas prévue au départ. La question de privilège qui a été soulevée aujourd'hui consiste en une requête très intéressante et très étoffée en faveur de la présentation d'une motion à la Chambre, ce qui peut se faire de plusieurs façons. Je dois dire toutefois qu'aucun des éléments avancés ne se rapporte vraiment au sujet de la question de privilège. Lorsque nous faisons une concession pour permettre à un député de soulever un argument dans des circonstances qui ne sont pas vraiment prévues, nous incitons les députés à répondre aux arguments de leur préopinants, ce qui est justement le cas. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre ont alimenté la discussion, mais celle-ci n'a rien à voir avec la question de privilège; c'est pourquoi il convient d'y mettre un terme immédiatement.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, ayant été amené malgré moi à me prononcer sur la dernière question de privilège, je voudrais simplement dire que je suis d'accord avec la Présidence. Je suis d'autre part fort reconnaissant à l'opposition d'avoir dit elle-même que nous avons eu une fin de semaine active et productive.

* * *

M. l'Orateur: La parole est au député de Victoria qui désire invoquer le Règlement.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, je voulais invoquer le Règlement au sujet d'un point qui touche le ministre des Finances, mais, comme je vois qu'il n'est pas à la Chambre, en ce moment, j'attendrai un peu plus tard.

M. l'Orateur: A l'ordre, la parole est au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, qui désire invoquer le Règlement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la question de privilège soulevée par le leader suppléant à la Chambre. Sous prétexte de rectifier une déclaration publiée dans les journaux, il a saisi l'occasion d'énoncer toute une théorie juridique dans notre pays, ce qui me semble tout à fait déplacé. Tout en prétendant rectifier un gros titre paru dans les journaux, le leader suppléant à la Chambre a dit que la règle de la raison devrait l'emporter sur la règle du droit. Il s'agit certainement d'un concept nouveau au Canada.